

DIALOGUE SOCIAL: LA THEORIE VERSUS LA REALITE AU SPIP 16

DECLARATION LIMINAIRE CSA SPIP 16 du 14 décembre 23

Monsieur le Président,

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants concernant l'exercice du dialogue social au sein du SPIP 16 :

LA THEORIE VERSUS LA REALITE

En théorie, les textes prévoient: la tenue régulière de CSA au sein du SPIP, un délai d'un mois pour communiquer le compte-rendu des CSA aux OS, l'envoi des convocations et d'un ordre du jour au moins 15 jours avant le CSA et des documents de travail au moins 8 jours avant le CSA.

L'application minimale de ces textes permet aux OS de préparer le CSA, de consulter leurs collègues en tant qu'organisation représentative du personnel, de faire des propositions constructives sur les sujets présentés en CSA.

La réalité au SPIP 16 :

- En 2023, un seul CSA en février, pas de compte rendu à ce jour, toujours aucun règlement intérieur voté
- Annulation de 2 CSA, seulement quelques jours avant les dates prévues, malgré un calendrier établi conjointement lors du premier CSA.
- Proposition de nouvelles dates pendant une période de vacances scolaires (effectif réduit), une réunion de service obligatoire et une formation présentée comme obligatoire à laquelle participait plus de la moitié de l'équipe....
- Pour le CSA prévu le 14 décembre prochain, pas de convocation officielle des OS, communication de l'ordre du jour hors délai, communication des documents de travail à la dernière minute...





La réalité au SPIP 16, est un non-respect des textes en vigueur concernant les CSA, une absence de considération des OS et une absence de communication qui paralyse le dialogue entre les OS et la Direction du SPIP 16.

<u>Cette absence de communication Direction/équipe est actée depuis juillet 22</u>, dans le cadre d'un auto-contrôle que vous avez sollicité à cette époque, mais sévit depuis beaucoup plus longtemps, là où vous dirigez, **Monsieur le Président du CSA**, et rien ne change!

<u>En théorie</u>, une restitution de cet auto-contrôle devait être présentée aux OS le 5/06/23 après une visio-conférence avec la MCI prévue le 09/05/23.

Cet auto-contrôle devait aussi conduire à la création d'un comité de mise en œuvre des préconisations de la MCI et à un audit de suivi par la MCI à un an.

En réalité, toujours rien, seul un accès au power point de présentation sur le réseau commun du SPIP ...

Et après ? Toujours et encore rien... Que des annonces... qui restent dans le vent...

Pour l'ensemble de ces raisons, le SNEPAP-FSU exige aujourd'hui que soient appliqués - sans délai - les textes de mise en œuvre des CSA, la mise en place immédiate d'un comité de mise en œuvre des préconisations de la MCI et que soit communiqué dans le mois à venir le PAPRIPACT du SPIP16.

De par la stratégie managériale archaïque ci-dessus soulevée, les risques psycho sociaux au SPIP 16 sont élevés, nous ne pouvons plus travailler dans de telles conditions!

Cette déclaration liminaire sera communiquée à l'ensemble des personnels du SPIP 16.



